



NAO 2024 : rendez-vous manqué ?

A l'issue des négociations dans le cadre des **NAO 2024**, avec une **attribution de points supplémentaires distribués au fil des mois de l'année**, la direction propose une mesure :

- ne répondant pas à l'inflation subie et non compensée ces dernières années,
- n'ayant pleinement des effets qu'à partir de 2025,
- égalitaire mais non équitable,
- favorisant les bas salaires au détriment de l'attractivité des montées en compétences vers les métiers de l'encadrement,
- nivelant vers le bas la rémunération de l'encadrement,
- ne favorisant pas la prise de risques en acceptant des postes à responsabilités,
- hypothéquant possiblement les NAO 2025,
- impactant le budget dédié aux mesures salariales 2025.

En matière de salaire, la CFE-CGC Groupe RATP est parfaitement en phase avec les directives et actions de la confédération nationale, laquelle œuvre pour le **maintien des écarts hiérarchiques**.

Bien que l'attribution de 15 points supplémentaires soit une mesure valorisable, **la CFE-CGC Groupe RATP**, en syndicat responsable, **n'a donc pas signé l'accord NAO 2024, mais a bien signé l'accord échelon 30.**



La CFE-CGC Groupe RATP continue d'interpeller l'entreprise afin de tenir compte de ces réalités et pour qu'elle mette en œuvre un plan de rattrapage du pouvoir d'achat, plan axé avant tout sur une augmentation de la valeur du point, garantissant efficacement l'avenir de notre entreprise, de ses salariés et de son encadrement.